RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

COLLEGE ETIENNE-JEAN LAPASSAT
ROMANS SUR ISERE - Académie de Grenoble

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
MARDI 24 FEVRIER 2026

Numéro de la séance : 3

INSTALLATION DU CA

Présents :
Membres de droits : Madame VINCENT, Monsieur VIALA, Monsieur GINIER-GILLET, Monsieur CHARRETTE, Mme SINGEOT
Représentants des collectivités territoriales : /
Personnalité qualifiée : /
Représentants du personnel d'enseignement et d'éducation : Madame VERSAVAUD-CALLIERE, Madame VOREPPE, Monsieur SIMIAND, Madame MANDON, Mme Bazzoli
Représentants du personnel administratif, technique, santé et social et des adjoints territoriaux : Monsieur GRESSE, Monsieur CHADRIN
Représentants des parents d'élèves : Madame CRAMON, Monsieur ENJOLRAS, Madame FALÉZAN, Madame GUDE, Madame FLEUR, Madame ROY
Représentants des élèves : Madame AZAIZIA, Madame LABHAR
Sont excusés : Monsieur GOUMAT
Sont absents : /

Ordre du jour :

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE
- A. Secrétariat de séance
- B. Adoption du PV du CA du 4/11/25

II – QUESTION DIVERSE
- A. Sécurité aux abords de l'établissement, question posée par la FCPE

III – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE
- A. Présentation de la DHG – Rentrée 2026-2027

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Ouverture de la séance
Mme Vincent : Le compte rendu sera assuré par l'application RGPD GEREMY. Il me faut votre approbation du dernier compte rendu.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Mme Vincent : L'ordre du jour a été modifié car nous avons ajouté une question. Vous savez que pendant les vacances, nous avons eu un problème. Les parents d'élèves nous ont sollicités sur le sujet de la sécurité. Je leur ai répondu, mais je voulais en parler ce soir.

Monsieur Charette a une décision budgétaire modificative à présenter. Monsieur Simiand avait un projet à évoquer avec le club de basket handi de Meylan, mais nous allons reporter ce point au CA du 9 mars, au moment du COFI.

Les parents d'élèves : Nous étions surpris d'entendre qu'il y avait un CA le 9 mars également.

Mme Vincent : Oui, c'est le compte financier. Vous l'avez dans le calendrier donné en début d'année, mais nous avons dû le modifier aux mois de janvier et février. C'est complètement indépendant de notre volonté, c'est en raison du contexte financier de notre pays. Le budget n'étant pas voté, il fallait attendre les dotations ; les dates de communication aux EPLE ont donc été modifiées et nous avons dû adapter notre organisation et notre planning.

II – QUESTION DIVERSE

Mme Vincent : Revenons sur les événements survenus durant les vacances scolaires.

Lors de la première journée de l'École ouverte, trente-huit membres du personnel — enseignants et autres agents de l'établissement — ont reçu un message dont nous ignorions alors s'il avait également été adressé à des élèves ou à leurs familles.

Ce message, rédigé au nom de l'organisation dite État islamique, saluait l'acte d'un jeune homme ayant poignardé un professeur d'arts plastiques. Il annonçait qu'une explosion surviendrait le lundi 9 février au sein de l'établissement et proférait des menaces de décapitation à l'encontre du personnel. Il y était affirmé que du C4 aurait été disposé en divers points du lycée.

Il convient de préciser qu'il s'agissait d'un message de même nature que ceux reçus par d'autres établissements, notamment le lycée du Dauphiné en décembre, ainsi que le collège de Saint-Jean-en-Royans. Par ailleurs, le même jour et à la même heure que nous, plusieurs établissements du département de la Loire (42), le collège Europa à Montélimar et le lycée Algoud-Laffemas ont également été destinataires d'un message similaire.

Les faits ont été immédiatement signalés aux autorités compétentes et aux services de police. Compte tenu du nombre important de messages de ce type récemment recensés, ceux-ci ne semblaient pas susciter une inquiétude excessive. Néanmoins, une levée de doute a été diligentée, avec l'intervention de la BRI, de la police municipale et de la police nationale.

Le rectorat nous a enfin demandé d'adresser aux familles une communication concise afin de les informer de la situation et des mesures prises pour y répondre.

M. Viala : Deux messages ont été envoyés au même moment, exactement à la même heure. Le premier, dont nous étions destinataires, nous a mis en alerte et a déclenché le fait qu'on coupe tout de suite les accès. Vous avez été informés de cela.

Il semble que des élèves aient cliqué sur le lien qui apparaissait en bas du message et ont été confrontés à des images violentes sans doute générées par l'IA. Ils ont transmis le message à leurs copains et dans les groupes.

M. Viala : Pendant que nous cherchions à juguler l'incident et le contraindre, tout le monde se transmettait le lien. Nous avons vérifié auprès des professeurs que personne d'autre n'avait été destinataire du message avant de tout réactiver.

Nous nous sommes assurés que l'intégrité de Pronote n'était pas en question. Nous avons aussi sollicité Index Éducation pour qu'il retrace les connexions de l'élève, ce qui nous a permis de disculper l'élève. Grâce à cela, nous avons pu déterminer que ce n'était pas lui.

Mme Vincent : J'ai dû porter plainte. Ce n'est pas une faille de Pronote. La maman du jeune garçon m'a expliqué s'être fait pirater son téléphone. Elle n'était pas retournée sur le compte de son fils. Elle n'avait pas changé le mot de passe. C'est de cette manière que les pirates ont eu accès au compte de l'enfant.

M. Viala : Sur le téléphone de la maman étaient paramétrés à la fois son compte parent et le compte de son fils. Nous supposons que c'est par le téléphone de la maman que le mot de passe de l'élève a été usurpé. En tout cas, ce n'est pas une faille de sécurité. C'est bien un vol des identifiants qui a permis d'accéder au compte. Nous avons regardé ce qui est préconisé par Index Éducation par rapport à la sécurité des comptes des utilisateurs. À ce jour, il y a plusieurs catégories d'utilisateurs. Pour les personnels, ils doivent rentrer un code PIN lorsqu'ils utilisent un ordinateur qui n'est pas connu, ce qui permet de s'assurer que personne d'autre que le détenteur du compte utilise l'ordinateur. C'est possible pour les parents et c'est possible aussi pour les élèves, mais compte tenu des difficultés qu'on observe déjà avec l'utilisation du code PIN pour les personnels, je vous laisse imaginer que s'il faut rajouter un code PIN pour les élèves, ça risque d'être très compliqué.

Les mots de passe ne peuvent pas être utilisés au-delà de 12 mois. Tous les 12 mois, nous sommes tous, parents, élèves, personnel, obligés de renouveler notre mot de passe.

En revanche, pour les parents, ce qu'on peut faire et ce qu'on a déjà fait - vous l'avez peut-être déjà subi - quand vous vous connectez depuis la semaine dernière sur un nouvel ordinateur, vous recevez un mail vous alertant de cette connexion. Si vous n'êtes pas à l'origine de cette connexion, nous vous invitons à tout de suite nous le signaler et à changer votre mot de passe pour éviter qu'un pirate usurpe votre compte. Ça, on peut le faire pour les parents parce qu'il y a un email enregistré pour les parents et qu'ils ont accès à leurs mails et consultent leurs mails régulièrement. On sait que ce n'est pas le cas des élèves, donc ça ne serait pas efficace pour les élèves.

M. Enjolras: C'est un vrai sujet. De toute façon, en termes de cybersécurité, la double authentification, c'est un des principes fondamentaux. Et un logiciel de mots de passe, c'est un des deuxièmes principes fondamentaux de la cybersécurité. Mais je comprends parfaitement que ce ne soit pas adapté aujourd'hui. Dans le monde professionnel, potentiellement, ça l'est et ce n'est déjà pas adopté partout. Mais c'est pour ça qu'il y a des problèmes. C'est parce que justement, ce n'est pas mis en place.

Mme Vincent : Vous posiez ensuite la question de la sécurité des élèves aux abords.

M. Enjolras : Oui, parce qu'il y a des cars qui arrivent bien avant l'horaire d'ouverture du portail.

Mme Vincent : Ce qu'on a constaté, c'est des élèves qui viennent à 8h et qui commencent à 8h30. Maintenant, ce qu'on a pris l'habitude de les faire rentrer. On en a parlé avec Madame Singeot, CPE, et cela a été demandé aux AED. Pour ceux qui arrivent avant 7h30, c'est vrai que c'est compliqué parce que les personnels ne sont pas encore là. En même temps je ne crois qu'il y ait beaucoup de bus qui arrivent avant 7h30.

M. Enjolras : J'étais plus sur des horaires vers 9h. Il y a une maman qui a justement laissé un message. Son enfant doit commencer à 10h, je ne sais pas quel jour de la semaine, mais du coup, il habite un village. Elle ne peut pas l'emmener, donc il prend le bus à 7h. Au final, il attend pendant deux heures.

Mme Vincent : Ce qu'il faut lui dire, c'est d'appeler le CPE et on veillera à ce qu'il rentre dès 8h. En termes de sécurité, ce qui me fait davantage peur, c'est leur mode de circulation. J'ai contacté le commissariat parce que je voulais faire une sensibilisation par rapport aux trottinettes. Ils m'ont répondu qu'ils reviendraient vers moi mais je n'ai pas de nouvelle, il faut que je les sollicite à nouveau.

Beaucoup d'élèves ne respectent pas les règles en vigueur.

Nous allons passer au point suivant si personne n'a d'autres questions et si nous avons répondu à toutes les interrogations.

III – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

M. Charette : Lors de la commission permanente, nous avions évoqué la dotation horaire globalisée. Nous avions adopté le budget pour le projet de séjour des élèves des élèves en enseignement aménagé (SEGPA), qui est une sortie vélo.

Les familles vont participer à hauteur de 80 euros. Le FSE va donner énormément avec une somme de 3 012 euros. L'équilibre sera fait pour la prise en charge des accompagnateurs avec 560 euros pris en charge par le collège. Cela a déjà été voté par la commission permanente.

Néanmoins, la commission permanente n'est pas compétente pour faire une décision budgétaire modificative. Vous vous rappelez qu'au CA du mois de décembre, en fin novembre, nous avions voté le budget de l'année 2026. Au moment du vote du budget, nous n'avions pas encore tous ces éléments. Désormais que nous les avons, je vous propose de valider la décision budgétaire modificative qui est définie dans le document au verso.

Vous voyez que la première ligne prend en compte la participation du collège à hauteur de 560 euros. Il n'y a que des dépenses, il n'y a pas de recettes, tout simplement parce que le collège n'a pas suffisamment d'argent sur son budget actuellement pour le prendre en charge. Nous serons obligés de piocher sur l'épargne de l'établissement, dans les fonds de roulement. Nous ne verrons la retombée qu'au moment du compte financier de l'exercice 2026.

Les lignes suivantes : il y a à la fois la participation des familles, 2 560 euros, donc 80 euros fois 32 familles, le don du FSE 3 012 euros, et nous arrivons donc sur les dépenses à hauteur de 5 572 euros.

La dernière ligne que j'ai ajoutée à titre d'information est vraiment approximative puisque là, nous parlons de l'exercice 2024 qui avait été acté en février ou en mars 2025. Vous voyez qu'au moment du dernier compte financier, nous avions une épargne à hauteur de 112 000 euros et à ce jour, nous avons déjà pioché un peu plus de 41 000 euros. Nous vous proposons de piocher à nouveau 560 euros, ce qui fait qu'il ne resterait plus que 70 000 euros.

Je ne sais pas si vous avez des questions. Vous vous souvenez comment le budget est élaboré ? Il y a un service activité pédagogique, vie d'élève, administration et logistique. Cette DBM ne prend en compte que des lignes sur le service activité pédagogique.

Mme Vincent : Pouvons-nous passer au vote

La DBM est adoptée à l'unanimité.

IV – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Dotation horaire pour la rentrée 2026

Mme Vincent : Le dernier sujet important, c'est la dotation horaire pour l'année prochaine.

La DSDEN arrête notre structure pour la rentrée prochaine. Nous rentrons dans une période où nous allons commencer à ressentir la baisse démographique. Ce n'est pas une surprise. Forcément, ça a des impacts sur la structure de l'établissement.

La DSDEN prévoit six sixièmes (sans compter les divisions de SEGPA), 6 cinquièmes, 7 quatrièmes et 6 troisièmes. Vous voyez que dans le tableau, nous avons niveau 6ème, 150 élèves attendus. C'est l'effectif maximum. Nous pensons que nous allons être au-dessus. Nous avons déjà signalé à la DSDEN que nous pensions que 6 sixièmes ne suffiraient pas. Pour l'instant, ils ont enregistré notre demande, mais nous faisons avec ce qu'ils nous ont donné.

C'est la même chose sur le niveau 5ème où l'effectif prévu est de 149. Sur les effectifs de 4 et 3èmes nous avons un peu plus de marge.

Le tableau que nous vous présentons fait état des horaires officiels. On ajoute ensuite les dispositifs « maison » et/ou les dédoublements.

L'enveloppe que l'on nous donné représente 790 heures pour le collège et 128 heures et demie pour la SEGPA, alors que l'année dernière, nous avions 969 heures et demie, mais nous avions deux classes en plus.

Le taux d'HSA reste à peu près identique, autour des 8 %. C'est-à-dire qu'il y a ce que chaque enseignant nous apporte. Certains doivent 18 heures, d'autres doivent 15 heures. C'est ce qu'on appelle les heures postes. Ce qui est en plus de ces quotités de service sont des heures supplémentaires année (HSA). Ce sont les 64 heures que vous voyez pour 2026.

En fonction de cette enveloppe, on positionne les horaires officiels et puis on ajoute aussi des petits plus, on prend aussi en compte la situation RH de l'établissement. Quand on perd deux classes, ça a forcément un impact sur les postes et bien sûr sur les situations humaines.

C'est le cas pour l'année prochaine. Il y a trois enseignants qui sont arrivés l'année dernière, à cette rentrée, et dont le poste est un peu remis en question à cause de ces deux classes en moins. Les matières concernées sont l'allemand, l'histoire-géographie et l'anglais.

Afin de les « sauver » nous avons positionné les heures « surnuméraires » en maths et français en allemand et histoire.

Je ne peux pas vous dire que les enseignants de français et de mathématiques que ça va concerner sont partants pour ce dispositif, mais cela nous semblait intéressant à expérimenter.

En langues vivantes italien et allemand nous sommes inquiets sur les effectifs de 5ème car à l'issue de l'enquête faite il y a deux germanistes et cinq ou six positionnés en italien.

Mme Vincent : Cette situation des langues vivantes va être travaillée par les enseignantes concernées : elles vont passer dans les cours pour promouvoir leur discipline et nous espérons que cela aura un impact sur les effectifs.

Pour terminer, on constate que la répartition de l'enveloppe d'heures poste en fonction de ce que l'on souhaite mettre en œuvre au collège, en conservant les dispositifs, et en « sauvant trois postes », les postes d'anglais et français ne peuvent être maintenus. En effet, le professeur d'anglais était déjà à temps partagé et la collègue de français était en temps partiel. Les postes n'étaient pas pérennes. Nous pensons qu'il est plus judicieux de les fermer pour cette rentrée plutôt que de maintenir illusoirement les postes et d'être plus en difficulté l'année suivante.

M. Viala : Par rapport à la suppression de postes, si on réfléchit à plus long terme que la rentrée, nous allons avoir 6 divisions sur tous les niveaux sauf sur le niveau 4ème où nous en aurons 7. Nous allons perdre encore une division l'année prochaine. Donc admettons qu'on ne supprime pas le poste de français, Madame Schmitt demande sa mutation chaque année, il se peut qu'elle l'ait et donc son poste, s'il reste dans le collège, il passe au mouvement, quelqu'un arrive, un titulaire arrive sur les 18 heures que libère Madame Schmitt, arrive sur un poste où il n'y aura pas les heures et donc il risque d'être supprimé l'année prochaine ce poste. Il y aura quelqu'un qui va faire son poste l'année d'après.

C'est pour ça que quand il y a une opportunité pour profiter du départ d'une personne pour supprimer un poste, c'est le moins douloureux. Effectivement, on fait des hypothèses sur l'avenir, mais on préfère faire comme ça plutôt que de faire venir quelqu'un sans savoir.

Mme Vincent : Aujourd'hui, ce qu'on propose au vote, ce sera la suppression d'un poste de français et le poste d'anglais, où le collègue faisait 7 heures chez nous. Deux classes, ça correspond à 7 heures d'anglais.

C'est un avis que nous donnons, en dernière instance c'est le rectorat qui décide.

Si nous avons des classes en plus en juin, on nous redonnera des heures postes, mais je n'aurai pas besoin de 18 heures en anglais, ni de 18 heures en français. Vous voyez, j'aurais besoin d'un petit complément, peut-être de 4 heures mais pas plus....

Mme Vincent présente la répartition heures postes et HSA dans les différentes matières.
Elle propose ensuite au vote la suppression de deux postes.

M Simiand : Avant de passer au vote consultatif sur la suppression des postes de français et d'anglais, nous, les représentants du personnel, tenons à dire que les collègues de mathématiques et de français ne sont pas favorable à de la co-animation faite par des enseignants d'une matière différente à celle enseignée.
Ensuite, nous déplorons le fait que le nombre d'heures poste ne soit pas suffisant pour pouvoir maintenir les différentes adaptations qui font la spécificité de notre établissement (co-enseignement, AP...) et qui nous permettaient de répondre jusqu'à maintenant aux besoins de nos élèves.
Enfin, vu les effectifs annoncés et la possibilité qu'il n'y ai pas réellement de suppression de classe de 6eme au mois de juin, nous trouvons qu'il est bien trop tôt dans l'année pour se prononcer sur des suppressions de poste. Nous craignons vraiment qu'un poste supprimé maintenant ne soit pas récrée en juin même avec un nombre d'heures suffisant.

Résultats du vote :

1 vote contre, 11 abstentions et 5 voix pour.

Mme Vincent : Il n'y avait pas d'autres questions à aborder. L'ordre du jour étant épuisé, nous levons la séance. Merci à vous.

Clôture de la séance

Secrétaire de séance

M. SIMIAND

Présidente de séance

Mme VINCENT, Principale

COLLEGE E-J LAPIERRE
LA PRINCIPALE
26106 ROMANS Cedex